

Note au réseau

12/01/2022

Dispositif national Vivéa de formation au GBPH européen

Dès l'été 2018, la FNEC a sollicité Vivéa afin de mettre en place un dispositif de formation d'ampleur nationale pour faciliter la mise en œuvre des formations au Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène européen pour les producteurs laitiers fermiers. Les contenus, modalités et prix des formations ont été validés par Vivéa pour l'ensemble des régions au sein d'un dispositif national FNEC/Vivéa pour la formation au GBPH européen.

Comme chaque fin d'année, la FNEC a rencontré Vivéa le 20 décembre 2021 afin de faire le bilan sur les formations de l'année, et d'échanger sur la reconduite du dispositif et les questions d'actualité.

1. Plus de 1500 producteurs laitiers fermiers formés depuis septembre 2018

En 2021, 56 formations de producteurs laitiers fermiers ont été organisées dans différentes régions. 35 formations « complètes » sur 2 jours (14 heures), 17 formations « mise à jour » sur 1 jour (7 heures), et 4 formations de 3 jours (21 heures) pour un total de plus de 400 producteurs formés.

Un nombre de formations un peu supérieur à 2020, tout comme le nombre de producteurs formés. Depuis septembre 2018, ce sont plus de 1500 producteurs laitiers fermiers caprins, ovins et bovins qui ont été formés par ce dispositif national Vivéa mis en place par la FNEC.

D'après Vivéa, c'est un « dispositif qui marche plutôt bien, avec plus de 50 actions chaque année donc c'est positif. Le volume de formations au GBPH européen par ce dispositif national FNEC est important et répond à un vrai besoin. C'est très satisfaisant, sans aucun retour de point de blocage ».

Vivéa a rappelé l'importance d'utiliser les titres consacrés lors de la demande de financement, afin que les formations soient efficacement rattachées au dispositif Vivéa/FNEC à leur dépôt en région. A savoir : formation complète OU de mise à jour « Utiliser le nouveau GBPH européen pour élaborer son PMS en production laitière fermière ».

2. Confirmation du maintien du financement en 2022 pour les porteurs de projet

Suite aux interrogations du réseau sur le maintien du financement Vivéa pour ce dispositif national de formation au GBPH européen pour les porteurs de projets, ce sujet a été abordé également.

Contrairement à ce qui a pu être indiqué en réunions d'information en novembre par Vivéa, les formations au GPBH européen restent bien prises en charge pour les porteurs de projet, comme le confirme le mail ci-dessous de la responsable projet formation et cofinancement de Vivéa :

« Nous vous confirmons également le maintien du financement du dispositif GBPH pour les personnes en parcours à l'installation.

En effet, pour 2022, VIVEA peut prendre en charge une partie des formations en lien avec la transformation : tout ce qui est règlementaire et en lien avec la réflexion sur le projet d'atelier de transformation. Ainsi les formations GBPH sont éligibles si elles sont inscrites dans le PPP de la personne et dans la limite d'un plafond annuel de 2250 euros sur 3 ans. »